

Diabète et accès au travail : des discriminations qui persistent malgré la loi

La Fédération Française des Diabétiques alerte sur le non-respect persistant des droits des personnes vivant avec un diabète dans l'accès à certains métiers. En février 2025, face à l'inaction et au blocage institutionnel, la Fédération, aux côtés d'autres associations de patients, a décidé de quitter le comité interministériel chargé d'évaluer les textes encadrant l'accès au marché du travail pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Ce retrait fait suite à l'inefficacité de cette instance, qualifiée de « fantoche », incapable de mettre fin aux discriminations persistantes malgré les avancées législatives.

Pourtant, la loi n° 2021-1575 du 6 décembre 2021 dispose que « *lorsque l'accès d'une personne à un emploi ou à une formation requiert de satisfaire à des conditions de santé particulières, ces conditions sont proportionnées aux risques particuliers pour la santé et la sécurité de la personne ou des tiers dans l'exercice des fonctions accessibles* »¹. Cette disposition vise à garantir une évaluation au cas par cas de l'aptitude médicale, remplaçant ainsi les exclusions automatiques.

Cependant, en 2025, des professions telles que sapeur-pompier, gendarme, marin-pêcheur, de nombreux postes du transport ferroviaire ou encore certaines fonctions militaires restent inaccessibles aux personnes vivant avec un diabète, en contradiction flagrante avec la législation en vigueur.

À l'occasion de la Fête du Travail du 1er mai, la Fédération rappelle que l'accès à l'emploi demeure un droit fondamental, encore trop souvent bafoué pour les personnes vivant avec un diabète.

Accès à l'emploi : des parcours semés d'embûches

Malgré les dispositions légales qui interdisent toute exclusion d'office, de nombreuses personnes vivant avec un diabète continuent d'être injustement écartées de certains métiers. Des témoignages recueillis par la Fédération Française des Diabétiques révèlent une réalité inacceptable : lors de la visite médicale, certains candidats sont déclarés inaptes sans aucune évaluation personnalisée, uniquement en raison de leur diabète.

Amélie raconte avoir été brutalement écartée d'un processus de recrutement pour devenir aiguilleuse du rail, après six mois de démarches, ressentant « *beaucoup de frustration et de déception* ». Lillian, recalé de la réserve policière, se souvient du regard de l'infirmière en découvrant son diabète : « *Il disait tout : peu d'espoir.* » Pour Boris, exclu de la réserve militaire sans justification, « *les règles doivent être respectées des deux côtés* » ; il dénonce un système qui « *cherche à nous épuiser* ». Aude, quant à elle, rêve de devenir gendarme depuis dix ans. Malgré la suppression du SIGYCOP*, elle se voit toujours refuser l'accès à la réserve : « *Je me sens complètement perdue quant à mon avenir professionnel.* »

Ces parcours brisés rappellent une chose essentielle : tant que la loi ne sera pas pleinement appliquée, les discriminations perdureront.

* *Le SIGYCOP est un profil médical permettant de déterminer l'aptitude d'un individu. Un score de 1 à 6 est attribué à chaque composante (lettre) et permet d'obtenir un score. À chaque corps de métier correspond un chiffre maximal ; si la cotation est supérieure, le candidat est déclaré inapte.*

Perte d'emploi à la suite d'un diagnostic : une double peine

Mais les obstacles ne concernent pas uniquement l'accès à l'emploi : le diagnostic d'un diabète est aussi, bien trop souvent, synonyme de précarité professionnelle. De nombreuses personnes vivant avec un diabète se retrouvent licenciées ou poussées à quitter leur poste, sans solution d'adaptation ni véritable dialogue.

Cédric, agent de voie à la SNCF, et Yannick, employé de Fret SNCF, témoignent de cette réalité. Bien que leur diabète soit parfaitement équilibré et qu'ils aient un suivi médical strict, ils ont été déclarés inaptes. Cédric, qui fait de l'exercice régulièrement et n'a jamais eu de malaise au travail, déclare : « *J'ai prouvé que mon diabète ne me posait aucun problème, mais j'ai été écarté sans explication* ». Yannick, lui aussi, a été déclaré inapte à son poste à la SNCF, malgré une maîtrise rigoureuse de son diabète, un état de santé stable, et des dispositifs de sécurité déjà en place dans les trains. « *Je suis conscient des risques. Je suis formateur, un formateur expérimenté et intransigeant qui aime transmettre ses connaissances. On ne transige pas avec la sécurité. De plus, il y a plein d'automatismes qui arrêtent le train en cas de défaillance du conducteur : les trains ont tous des alertes pour assurer la sécurité, c'est la règle de fonctionnement normale.* » explique-t-il.

Yohan, marin-pêcheur, a lui aussi perdu son emploi malgré de nombreuses preuves médicales de la stabilité de son état de santé et plusieurs propositions concrètes pour renforcer encore la sécurité à bord. « *Mon cousin était prêt à équiper le bateau de tablettes connectées, et le syndicat a même proposé que l'on équipe un autre marin d'une pompe à insuline vide pour démontrer que cela ne posait aucun problème avec l'habit de marin !* » Après avoir plaidé sa cause devant plusieurs commissions médicales, il reste inapte selon les autorités maritimes.

Ces témoignages illustrent une injustice systémique : les personnes vivant avec un diabète se retrouvent souvent écartées de leur emploi sans véritable évaluation des risques. Il est crucial de mettre en place des solutions concrètes pour garantir une réelle étude au cas par cas, permettant aux personnes qui en ont les capacités d'exercer des métiers comportant des conditions d'aptitude spécifiques.

Se battre pour nos droits : une démarche collective

Face à l'injustice vécue par les personnes vivant avec un diabète, il est essentiel de se battre pour faire changer les choses. Les témoignages de Cédric, Yannick et Yohan montrent que cette situation est loin d'être isolée. Comme le dit Yohan : « *Il faut que l'on se batte et que l'on fasse des recours, ce n'est pas seulement pour moi, c'est aussi pour les autres* ». Ce combat est également porté par Boris et Lilian, qui militent pour l'accès des personnes touchées par un diabète aux forces de l'ordre.

Ce combat, la Fédération le porte au quotidien, aux côtés de celles et ceux qui vivent ces situations.

La Fédération Française des Diabétiques accompagne les personnes vivant avec un diabète, confrontées à des difficultés d'accès à l'emploi ou à des ruptures de parcours professionnels liées à leur état de santé. En cas de déclaration d'inaptitude, il est possible de contester la décision en déposant un recours gracieux dans un délai de deux mois. Si besoin, une action devant le tribunal administratif peut également être engagée. À chaque étape, la Fédération est présente : écoute, conseils personnalisés, aide à la rédaction des recours... **Personne ne devrait faire face à l'injustice seul.**

La Fédération met également à disposition des ressources et un accompagnement pour aider à surmonter ces obstacles. Les personnes vivant avec un diabète peuvent retrouver des conseils sur les démarches juridiques et les questions liées à l'emploi dans le guide Diabète et travail :

[\[Diabète et travail : le guide à jour !\] | Fédération Française des Diabétiques](#)

La Fédération est là pour défendre les droits des personnes atteintes d'un diabète et les soutenir dans leurs démarches pour accéder aux métiers et parcours professionnels de leur choix.

1 Légifrance. «?Dossier législatif de la loi n° 2021-1575 du 6 décembre 2021 relative aux restrictions d'accès à certaines professions en raison de l'état de santé?».